

# Ouvrir les yeux, enfin ?

Philippe Lazar<sup>1</sup>

Combien de catastrophes politiques faudra-t-il encore attendre ou provoquer pour qu'on s'interroge sérieusement sur la légitimité d'un référendum à vocation décisionnelle<sup>2</sup> en tant qu'instrument privilégié du respect des intérêts collectifs d'une communauté humaine ? Comment ne pas comprendre qu'une telle procédure de « démocratie directe » est nécessairement instrumentalisée, qu'elle ignore par sa nature même, binaire, la complexité des problèmes qu'on lui impose de trancher ?

L'exemple consternant que vient de donner le Royaume « Uni » devrait quand même faire réfléchir ! Il est absolument évident que la majorité des électeurs qui ont voté « *leave* » n'avait absolument pas compris ce que seraient les conséquences concrètes de ce vote, bien aidés en cela par les grandioses mensonges des partisans du Brexit ! Il est non moins évident que le rejet de l'Union a été majoritairement l'effet d'un repli nationaliste particulièrement marqué chez les moins instruits et les plus âgés de nos voisins d'outre-Manche. Les vieux, les ignorants et les souverainistes de tous bords ont décidé que tout était mieux « avant » et donc qu'on devait dare-dare y revenir, bravo !

Ce qui est dramatique, ce n'est pas que le peuple, « souverain », se soit prononcé – c'est là un fait ! Ce qui

l'est, c'est qu'on l'ait consulté de cette façon qu'il faut bien qualifier de stupide (je n'ignore pas bien sûr pour autant les arrière-pensées politiciennes qui ont conduit au choix de cette procédure !), c'est-à-dire sans vouloir ni évidemment pouvoir lui donner les moyens d'agir en toute connaissance de cause, ce que seule une délégation temporaire et contrôlée du pouvoir décisionnel à des élus peut permettre de faire au nom d'une collectivité politique dans les meilleures conditions possibles.

Faut-il s'étonner, de surcroît, qu'un tel vote ne tranche nullement le débat ? Le surlendemain du vote, déjà plus de trois millions de Britanniques demandaient qu'on en organise un autre ! Une réaction dont on ne voit jamais l'équivalent dans les consultations électorales « traditionnelles », quelle que puisse être l'amertume des perdants.

Est-il nécessaire d'enfoncer le clou en évoquant aussi le référendum « consultativo-décisionnel » relatif à l'aéroport de Notre-Dame des Landes ? « Consultatif » parce que c'est son statut juridique, mais aussi « décisionnel » parce que le Premier ministre a dit qu'il respecterait le verdict des urnes. Or, dès l'annonce des résultats, les opposants au projet ont évidemment annoncé qu'ils ne renonceraient en rien à leur combat ! À quoi donc aura servi cette consultation,

<sup>1</sup> Le directeur de la revue s'exprime ici à titre personnel.

<sup>2</sup> Je ne parle pas ici des référendums de ratification de décisions déjà arrêtées ou de ceux susceptibles de concerner des modifications de la Constitution.

sinon à créer un dangereux précédent : une décision démocratiquement arrêtée au travers des procédures constitutionnelles (y compris les recours qu'elles peuvent entraîner) pourrait donc être remise en question par un recours ultérieur à « la démocratie directe » ? Était-il vraiment raisonnable de prendre le risque de mettre le doigt dans un tel engrenage pour en arriver au résultat attendu : un « oui » immédiatement dénoncé comme nul et non avenu, et donc pas plus opérationnel que les décisions politiques précédemment prises ?

Nous voyons bien aujourd'hui, à propos des élections présidentielles à venir, que certains pré-candidats mentionnent déjà leur volonté de multiplier les référendums, court-circuitant ainsi le rôle des assemblées élues. Je souhaite pour ma part que les futurs électeurs réfléchissent bien aux deux exemples ci-dessus évoqués pour éviter de se laisser séduire par ces pouvoirs en trompe-l'œil que certains leur font miroiter ! ☺

### **To speak or not to speak**

*Well, well, well*, les Britanniques quittent l'Union européenne. Mais comment communiquera-t-on alors à Bruxelles et à Strasbourg ? Oh, certes existe-t-il de très nombreux traducteurs qui prennent en charge la multiplicité linguistique lors des réunions plénières. Mais quid des *corridors* ? des *workshops* et autres *networks* ? S'il venait à l'idée du Royaume-Uni de nous interdire d'utiliser son idiome en même temps qu'il nous prive de ses livres sterling, cela ne paralyserait-il pas le fonctionnement ordinaire de l'Union tout autant qu'une panne de ses systèmes électroniques de communication ? En fait j'aurais plutôt tendance à penser que tel ne sera pas le cas et que, tout au contraire, la perfide Albion sera doublement ravie de la situation nouvelle : continuer à contrôler de fait le fonctionnement de l'Union au travers de celui de la langue véhiculaire des instances européennes et éviter aux citoyens de la Couronne qu'elle y déléguait antérieurement de souffrir d'y entendre à longueur de journée massacrer la langue de Skakespeare !

**Ph. L.**